



Propos liminaires du
Comité Technique
de la Direction
Nationale Garde-
Côtes des Douanes
8 janvier 2020

Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs les Chefs de Service, chères et chers collègues,

Le Président de la République a confirmé sa volonté de mettre en œuvre le projet du Gouvernement d'un « système universel de retraites par points » alors même qu'une frange importante des citoyennes et citoyens de ce pays ont manifesté leur désaccord, total ou partiel, à son application, non convaincus par les arguments avancés par l'exécutif.

Ledit projet implique l'instauration d'un régime unique par points dont l'État pourra tirer, à sa guise, chacune des ficelles, à sa convenance.

Ce système permettra, en effet, à l'État d'agir tantôt sur le niveau des pensions, tantôt sur l'âge de départ à la retraite.

Calculées sur l'ensemble des rémunérations perçues au cours de la carrière, les pensions souffriront mécaniquement d'une baisse que l'intégration des primes ne suffiront pas à compenser dans la majorité des cas. Par ailleurs, l'abolition du système de calcul actuel – basé sur les 6 derniers mois du traitement indiciaire – aboutira à donner davantage d'importance encore à la part des primes concédées aux agents ; primes qui ont pourtant été un instrument d'individualisation et de mise en concurrence des personnels, au détriment de la qualité du service rendu et de l'intérêt général, raison d'être du Service Public.

En outre, l'instauration d'un âge d'équilibre fixé à 64 ans, âge en dessous duquel la pension serait amputée de 5 % par année manquante, est un écueil supplémentaire d'un système injuste qui ne tarderait pas à pénaliser un certain nombre d'entre nous.

USD-FO continue et continuera à revendiquer :

- L'amélioration et la consolidation de nos retraites et donc l'abandon du projet de système universel de retraites par point
- Le maintien du départ à la retraite à 60 ans pour toutes et tous
- Des augmentations générales de salaire avec, en particulier, une revalorisation immédiate du point d'indice et l'attribution de points d'indice supplémentaires de manière uniforme
- Des créations d'emplois statutaires
- L'établissement d'un plan de titularisation des contractuels
- La défense des missions publiques et donc l'abandon de toutes les formes d'externalisation et de privatisation
- Le renforcement du Statut Général, garantie pour le citoyen d'un service public neutre et impartial et, par voie de conséquence, l'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction Publique

Le personnel navigant aérien et les marins plongeurs bénéficient de la prise en compte des contraintes de leur activité par des bonifications prévues à l'article R20 du code des pensions. Les bonifications pour services aériens et subaquatiques sont un élément essentiel de reconnaissance et de motivation.

Nous sommes le relai des craintes de nos collègues qui ne savent pas comment ce système serait intégré si cette loi est amenée à être votée.



USD FO Douanes
46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS
☎ : 09 63 43 59 87 (SNCD-FO) - 01 47.70.31.21 (SND-FO)
Adresses mails : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr - fodouanes@gmx.com
Sites Internet : www.sncd.info - www.fodouanes.fr



Par ailleurs, nous constatons actuellement que des services de la DNGCD font preuve d'une certaine intransigeance, voire incohérence, sur des décisions tranchées concernant, par exemple, les renforts commandant de bord aux Antilles et qu'une certaine méfiance, largement ressentie par les agents, est adoptée concernant les frais de déplacements. La majorité des frais supérieurs au taux journalier n'ont pas été mis en paiement depuis le mois d'octobre. Cette situation commence à créer des tensions.

Nonobstant les revendications précitées, USD-FO tient à maintenir le dialogue avec l'Administration au sujet de la validation définitive du MANEX A inscrit à l'ordre du jour. L'adoption de ce document, véritable socle de travail et de sécurité, est nécessaire, tant aux brigades dans leurs missions quotidiennes qu'à l'État-major ; ce dernier fait en effet face à la demande appuyée des organisations de l'aviation étatique (DSAé, BEAd) qui souhaitent voir la DNGCD s'inscrire dans le cadre consacré en matière de navigabilité et d'exploitation de nos moyens.

Soucieuse du maintien de l'intérêt général, USD-FO a pris la décision de siéger ce jour.

Merci



USD FO Douanes
46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS
☎ : 09 63 43 59 87 (SNCD-FO) - 01 47.70.31.21 (SND-FO)
Adresses mails : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr - fodouanes@gmx.com
Sites Internet : www.sncd.info - www.fodouanes.fr

